



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
aux soins de commissionnaires, division F
6101 avenue dewdney
Regina SK S4P 3K7

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions
of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: Services d'entretien mécanique des bâtiments, Iqaluit		Date 05 novembre 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-19-3094/A – PW-19-00893529		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201903094		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00 heure	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	02 décembre 2019	
Delivery – Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes – Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Tania Sentes		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3463		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Liste – Équipements et systèmes de bâtiment. Est-ce que la GRC fournira aux soumissionnaires une liste de tous les composants des immeubles nécessitant une inspection, précisant le type, le modèle, le numéro de série (le cas échéant) et l'âge?

Réponse 1 : La GRC ne possède pas de liste des composants ou des équipements des immeubles existants. La visite d'inspection du site vise à permettre aux soumissionnaires d'examiner les systèmes et les composants sur place.

Le bâtiment du détachement a été construit en 2010. La majorité des composants et des systèmes ont donc neuf ans. Le hangar des services aériens a été construit en 1974, et la majorité des composants du CVCA ont été remplacés au cours des cinq dernières années.

Question 2 : Page 25 – Services d'entretien, main-d'œuvre, outils, fournitures et aire de travail – Le paragr. 1 indique que les « petits » matériaux doivent être inclus dans le coût de la main-d'œuvre au barème 1. Le paragr. 2 indique que les fournitures et les pièces mécaniques doivent faire l'objet d'une estimation et d'une facturation distincte.

- a) À quel moment les articles dont il est question au paragr. 2 feront-ils l'objet d'une estimation, et quand seront-ils facturés?
- b) Veuillez confirmer que les coûts énoncés au barème 1 n'incluront PAS les articles dont il est question au paragr. 2.

Réponse 2

- a) L'entrepreneur détermine la consommation annuelle de matériaux et de fournitures pour les immeubles. La majorité des produits peuvent donc être livrés par barge. Nous sommes conscients que certains matériaux devront être livrés par fret aérien pendant l'inspection et les travaux.
- b) Le barème de prix 1 n'inclut pas les fournitures et les composants conformément au paragraphe 2, Services d'entretien, main-d'œuvre, outils, fournitures et aire de travail.

Question 3 : Est-ce qu'une lettre d'autorisation de soumissionner est suffisante de la part de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs?

Réponse 3 : La lettre d'autorisation de soumissionner de la Commission est suffisante.

Question 4 : 4.1.1.2 Barème de prix 2 Travail supplémentaire et 4.1.1.3 Matériaux. Il semble que ces deux lignes ne suivent pas la séquence numérique et devraient être 4.1.2.2 et 4.1.2.3.

Réponse 4 : 4.1.1.2 Évaluation financière a été modifiée pour suivre la séquence numérique. *Aucun changement n'est nécessaire à la version française de la demande de soumissions.*

Question 5 : Tableau 2.1 à 2.11 – Travail supplémentaire – Et si un sous-traitant doit mener les travaux demandés? Est-ce que le même taux de majoration s'appliquerait pour les matériaux?

Réponse 5 : Si un sous-traitant doit terminer les travaux demandés, le même taux de majoration s'appliquerait. La preuve qu'une facture originale a été remise par le sous-traitant doit être fournie.



Question 6 : Annexe A – Calendrier des vérifications de l'immeuble – Est-ce que la GRC fournira aux soumissionnaires des données sur le nombre estimé de commandes urgentes annuelles, ou des données sur les années antérieures?

Réponse 6 : La GRC ne possède pas de statistiques sur les commandes urgentes, mais selon les estimations actuelles, il y en a environ une par mois, en moyenne. Ces commandes sont habituellement liées à un mauvais fonctionnement du système de chauffage, à l'absence d'eau courante ou à des fuites dans l'aire de travail.

Question 7 : Annexe A – Vérifications de l'immeuble et entretien préventif. Y a-t-il un protocole d'inspection standard pour les divers équipements inclus dans le contrat? (P. ex. BOMA, RS Means)

Réponse 7 : Il n'y a aucun protocole d'inspection standard comme BOMA ou autre. Plusieurs routines et listes de vérification en matière d'entretien préventif conçues à l'interne seront fournies au soumissionnaire retenu. Deux listes de vérification sont fournies dans le document de soumission. Les annexes F et G contiennent des renseignements additionnels.

Question 8: Barème de prix 2 – Travaux supplémentaires : La GRC peut-elle confirmer les qualifications requises pour les postes d'aide?

Réponse 8 : Aucune qualification officielle n'est requise pour la ressource d'aide. Il peut s'agir d'un « apprenti à l'exercice d'un métier » ou d'une « personne qui acquiert son expérience en milieu de travail ».

Question 9 : L'entrepreneur disposera-t-il d'un espace de travail dans l'un ou l'autre des emplacements?

Réponse 9 : Il y a deux espaces de travail pour les entrepreneurs au Quartier général de la GRC à Iqaluit. En revanche, il n'y a pas d'espace de travail pour les entrepreneurs au hangar.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES